Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_117-DE

HABITAT

DCC25-117

OBJET : AVIS SUR LE NOUVEAU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE EN ILLE-ET-VILAINE (SDAHGV) – 2026 - 2032

Monsieur Daniel BORDIER, Vice-Président en charge de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Mobilité, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE DU RENOUVELLEMENT DU SDAHGV

Pour rappel, l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sont inscrits dans le **Programme Local de l'Habitat (action 7).** Un Comité de pilotage (COPIL) se réunit chaque année pour travailler sur le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil.

En vertu de de l'article 1er-III de la loi n°2000-14 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dans le cadre de la **révision** du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Ille-et-Vilaine, les communes et EPCI concernés doivent émettre un **avis** sur le projet du nouveau SDAHGV 2026-2032, ci-annexé.

Il est rappelé que l'**aire d'accueil des Gens du Voyage communautaire de 16 places de La Hélaudière, à Janzé,** présente un **taux d'occupation moyen de 57.5% entre 2020 et 2025**. Il s'agit d'un équipement remplissant sa fonction d'aire de passage avec un taux d'occupation permettant d'accueillir les ménages isolés souhaitant stationner de quelques jours à quelques mois sur le territoire.

2. ENJEUX POUR ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage formule, pour la période 2026–2032, **des recommandations d'évolution pour l'aire d'accueil de la Hélaudière** à Janzé mais dresse un **état des lieux plus large des dispositifs existants et des besoins**, dont l'EPCI et les communes du territoire pourront se saisir.

Les principaux enjeux et préconisations pour l'EPCI portent sur :

- La **poursuite de l'entretien et de l'amélioration** de **l'aire permanente d'accueil**, avec une visite de conformité à programmer ;
- La réalisation d'une **étude d'opportunité pour évaluer les besoins liés à l'ancrage et à la sédentarisation** (inscrite au schéma et sur toutes les aires d'accueil) ;
- La réalisation d'une **étude sur les terrains privés accueillants des résidences mobiles** (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et aux familles ;
- Le **renforcement de la coordination entre acteurs de la gestion et du développement social** afin de faciliter l'accès aux droits des ménages concernés ;
- La **participation active aux instances** politiques et techniques du schéma ;
- L'engagement d'une **réflexion sur la réponse à apporter aux rares stationnements diffus** sur l'EPCI. L'aire de petit passage peut être une réponse sur les communes de moins de 5000 habitants (préconisation de recenser les terrains informels existants et d'étudier les possibilités pour l'EPCI).

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_117-DE

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Habitat Mobilité du 20 novembre 2025,

Il vous est proposé :

- ***D'approuver** le **projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Ille-et-Vilaine** pour la **période 2026 -2032** ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_117-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 1er décembre, s'est réuni le 9 décembre 2025 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE, M Dominique CORNILLAUD, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Isabelle ROLLAND MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER

Etaient excusés :

AMANLIS	M Loïc GODET
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE *(donne pouvoir à M Luc GALLARD)*
ESSE	MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE *(donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE)* M François GOISET *(donne pouvoir à Mme Anne JOULAIN)* M Jonathan HOUILLOT *(donne pouvoir à Mme Thérèse MOREAU)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD *(donne pouvoir à Mme Véronique BREMOND)* M Alain MALOEUVRE *(donne pouvoir à M Patrick HENRY)*
RETIERS	MME Annick PERON M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Véronique RUPIN)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD
THOURIE	M Cédric DANIEL *(donne pouvoir à M Daniel BORDIER)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (28 présents / 9 pouvoirs)

Nombre de votants : 37 ; Voix pour : 37 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Luc Gallard
Date : 12/12/2025
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Patrick HENRY
Date : 13/12/2025
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Patrick HENRY